

Département de l'Allier
Commune d'Echassières (03330)

ENQUÊTE PUBLIQUE
Du 07 septembre 2020 au 06 octobre 2020 inclus
Prescrite par arrêté municipal n° 30/12062020

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE
DE LA COMMUNE D'ECHASSIERES

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

DUGNE Jean-Louis
Commissaire Enquêteur

1 – Objet et description du projet

Une enquête publique a été prescrite par l'arrêté municipal n° 30/12062020 en date du 12 juin 2020 de M. le maire de la commune d'ECHASSIERES (03330).

Cette enquête publique concerne le projet d'élaboration de la carte communale de la commune.

Le projet est présenté par la Commune d'ECHASSIERES, pétitionnaire de la présente enquête publique et représentée par son maire, M. Christian GLODT.

Le projet de carte communale a pour objet de délimiter les secteurs constructibles d'une part et les secteurs inconstructibles d'autre part, sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'enquête soumet à la consultation du public, et ce, préalablement à son approbation, le dossier complet tel qu'il a été élaboré par la commune assistée du bureau d'études REALITES, dont le siège social est au 34 rue Georges Plasse, 42300 Roanne.

L'enquête sur le projet de carte communale vise à informer le public sur la teneur du projet, à lui permettre de formuler toute observation, remarque, proposition, contestation, et à faire valoir ses intérêts.

2 – Analyse du dossier d'enquête

Le dossier de présentation du projet de carte communale tel qu'il a été soumis à l'enquête publique est conforme à la réglementation en vigueur et complet.

Pour ce qui concerne le projet de carte communale, le rapport de présentation comporte en 150 pages une présentation très détaillée du contexte de la commune, de ses caractéristiques démographiques, urbaines et socio-économiques, de son environnement.

Les dispositions adoptées et les justifications du zonage y sont exposées très clairement.

Les documents graphiques qui accompagnent le dossier de présentation sont parfaitement clairs et lisibles par tous.

Dès lors l'information sur le projet de carte communale est complète, compréhensible et accessible pour le public.

3 – Organisation de l'enquête

Les mesures réglementaires de publicité et d'affichage avant le démarrage de l'enquête ont été respectées. Les mesures d'affichage ont été respectées pendant toute la durée de l'enquête.

La commune a mis à la disposition du public, aux heures d'ouverture habituelles de la mairie, le dossier complet ainsi qu'un registre d'enquête.

Le dossier d'enquête a également été mis à la disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune (<http://www.echassieres.com>) et ce jusqu'à la clôture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu formuler librement ses observations :

- ✓ Sur le registre mis à sa disposition en mairie d'ECHASSIERES,
- ✓ Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie,
- ✓ Par voie dématérialisée au commissaire enquêteur à l'adresse mail de la mairie (mairieechassieres@orange.fr).

4 permanences ont été tenues en mairie d'ECHASSIERES.

4 – Déroulement de l'enquête

Plusieurs entretiens ont pu être menés avant le démarrage de l'enquête publique, avec M. le maire et son adjoint, afin de préciser le cadre réglementaire et les modalités de l'enquête d'une part, les détails du projet et ses principaux objectifs d'autre part.

Une visite sur la commune a été conduite par M. le maire et son adjoint.

Lors des permanences, l'accueil du public était assuré dans de très bonnes conditions.

Tout au long de la procédure d'élaboration du projet de carte communale, le public en a été informé, parution sur le bulletin annuel et sur le site internet de la commune notamment.

L'Etat a été étroitement associé au projet,

Malgré le dispositif d'information, le public ne s'est pas mobilisé sur le projet.

Seules 2 personnes sont venues me rencontrer pour obtenir des informations sur la procédure en cours ainsi que l'objet et les enjeux de la carte communale. Leur requête ne portait pas sur le fond du dossier.

Aucune mention n'a été portée sur le registre d'enquête, aucune observation n'a été formulée par voie électronique via l'adresse mise à disposition du public, ni par voie postale.

5 – Evaluation du projet

Le projet de carte communale a été initié en janvier 2017 par délibération du conseil municipal, et sous l'autorité de M. le maire, accompagné par le bureau d'études REALITES.

Les principales orientations de la carte communale fixées par la commune d'ECHASSIERES apparaissent très clairement lors de l'examen du dossier :

- Prise en compte de l'environnement, par la préservation du cadre de vie, de la biodiversité, et de la trame verte et bleue,
- Protection des espaces agricoles, naturels et forestiers,
- Volonté de conforter le centre bourg afin de maintenir ses commerces, activités et équipements, et de ne pas délimiter de zones constructibles dans les hameaux et écarts de la commune,
- Objectif de croissance modérée de la population sur les 10 prochaines années, fixé à 03%/an, suscitant un besoin de 14 nouveaux logements, dont 4 logements réinvestis sur du bâti existant, donc sans consommation foncière supplémentaire, et 10 logements neufs,
- Disponibilité foncière à l'intérieur de la zone constructible représentant 1.44 ha, susceptible d'accueillir 14 ménages.

L'ensemble des documents graphiques annexés transcrivent précisément les objectifs du projet, secteurs constructibles pour l'habitat, secteurs constructibles non destinés à l'habitat mais à vocation économique ou d'équipement, et secteurs non constructibles.

6 – Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Au regard des principales observations rappelées ci-dessus, ainsi que des différentes considérations plus largement développées dans mon rapport d'enquête,

Je constate que :

- L'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation qui s'y attache.
- Le dossier est complet et respecte les obligations de la commune d'ECHASSIERES, au titre de porteur du projet.
- La publicité de l'enquête et le porter à connaissance du public ont été réalisés.
- L'information sur le projet de carte communale est complète, compréhensible et accessible pour le public.
- Malgré l'importance du projet de carte communale pour l'avenir de la commune, l'enquête n'a pas suscité l'intérêt du public,

Je considère que :

- Le dossier de présentation du projet est suffisamment détaillé, complet, clair et compréhensible.
- L'ensemble du dispositif d'information et de porter à connaissance tel qu'il a été mis en place a été suffisamment complet pour permettre au public intéressé de s'informer et de s'exprimer.

- Le projet présenté est cohérent et très mesuré dans ses ambitions d'extension d'ici à 10 ans. Il respecte parfaitement les dispositions de l'article L121-1 du code de l'urbanisme dans ses 3 alinéas.
- Le projet renforce la vitalité du centre bourg et préserve le maintien de ses commerces, activités et équipements, en favorisant leur développement. Il préserve les équilibres entre les différents usages de l'espace rural, et soutient l'activité des exploitations agricoles et leurs développement ultérieurs.
- Le projet me paraît parfaitement réaliste et cohérent avec la situation globale et la configuration de la commune d'ECHASSIERES.

J'émet un AVIS FAVORABLE sur le projet de « Carte Communale » de la commune d'ECHASSIERES.

Fait à Escurolles, le 15 octobre 2020.

M. Jean-Louis DUGNE
Commissaire Enquêteur